

→ Votre avis nous intéresse ! Enquête de satisfaction en page 12

→ Mettre un peu d'eau dans son vin !

Vos élus me reprochent souvent un ton provocateur. Mes écrits sont, paraît-il, des manifestes plus que des éditoriaux. Le dernier en date, baptisé « questions d'actualité », aurait dû s'intituler « libres opinions ». Soit !

Plus que la mobilisation des bois, c'est celle des propriétaires sylviculteurs qui fait défaut. Si mes pairs ont légitimement exprimé les réserves ci-dessus, je n'ai rien entendu de votre part. Serait-ce donc qu'en vous taisant vous m'approuvez ?

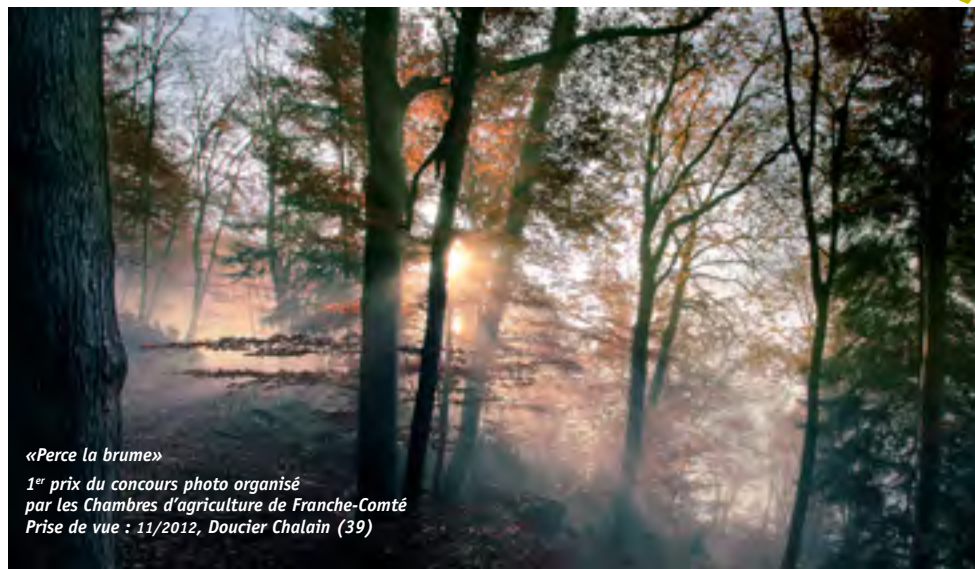
Depuis plusieurs années, à l'écrit comme à l'oral, j'ai fustigé la politique forestière nationale, son manque d'ambition et de cohérence, sa trop grande dépendance à l'égard de la haute administration, etc.

Aujourd'hui les choses ont un peu changé. Le conseil de la fédération a élu un nouveau bureau et un nouveau président. Laissons les travailler quelque temps et encourageons leurs initiatives dans l'action. La disponibilité dont ils font preuve mérite notre estime. La Franche Comté que je représente au conseil sera, j'en prends l'engagement, à la hauteur de ce qu'elle représente au niveau de la forêt française. J'essaierai de « mettre un peu d'eau dans mon vin » et de n'être critique que de manière constructive. Ainsi, nous allons encourager et développer au niveau régional l'image FRANSYLVA et le développement des initiatives déjà engagées FORINVEST et SYLVASSUR. Nous prendrons aussi notre part dans Cop21.

SUITE EN PAGE 2 →

SOMMAIRE

- ACTUALITÉS DE LA FÉDÉ 2
 - Brèves
- RÉGLEMENTATION 3
 - Le traitement des grumes...
- LA PAGE DES DÉPARTEMENTS 4
 - AG du Jura
 - Visite de Luc Bouvarel
- CAHIER TECHNIQUE DU CRPF
 - Le frêne, sécurité et abattage 5
 - La chalarose 7
- LA PAGE ECONOMIQUE 9
- ACTUALITÉS FORESTIÈRES
 - Visite du Préfet de Région
 - CETEF : Programme 2015 10
 - Assurances : ça n'arrive pas qu'aux autres 11
- INFORMATIONS GÉNÉRALES 11
- ENQUÊTE DE SATISFACTION 12
- CONTACT 12



«Perce la brume»

1^{er} prix du concours photo organisé
par les Chambres d'agriculture de Franche-Comté
Prise de vue : 11/2012, Doucier Chalaïn (39)

→ Mettre
un peu d'eau
dans son vin !

SUITE DE LA PAGE 1

édito

Ceci dit, la filière reste fragile. Trop d'initiatives manquent de cohérence. Clochemerle en Beaujolais est l'image que je préfère de notre incapacité à participer à l'évolution du monde économique qui nous entoure.

Mais « charité bien ordonnée commence par soi-même » et il me faut d'abord battre ma coulpe : en cinq ans, 104 adhérents de plus dans le Doubs, 145 dans le Jura et 5 seulement en Haute-Saône et dans le Territoire de Belfort.

La preuve est faite qu'il ne suffit pas de critiquer et qu'il faut parfois repartir avec modestie mais en conquérant.

Nicolas Polliot
Président de la section
Haute-Saône et Territoire de Belfort

**Assemblée Générale
Régionale***
en présence de
M. Antoine D'AMÉCOURT
Président
de FRANSYLVA
Forestiers Privés de France
le 12 Juin
ARC LES GRAY (70)

*Inscription obligatoire

L'actualité de la fédé

en bref

LOI D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LA FORÊT (LAAF)

Votée le 11 septembre 2014.

Les décrets d'application sortiront au fur et à mesure, en parallèle de l'élaboration du programme national forêt bois. A cette fin, 5 groupes de travail ont été constitués :

- Gestion durable des ressources forestières
- Forêt et territoires
- Economie de la filière bois
- Recherche et développement
- Cohérence avec la stratégie de l'UE et les enjeux internationaux

La finalisation de ce programme est prévue pour l'automne 2015. Il sera ensuite décliné au niveau régional. Notre Comité d'Orientation Forêt Bois franc-comtois devra jouer un rôle majeur dans le cadre de cette déclinaison.

LE CONTRAT DE FILIÈRE BOIS

Signé le 16 décembre 2014 par notre fédération.

L'enchaînement de ces textes et de ces travaux débouche sur quelques mises à disposition de moyens financiers pour les propriétaires :

- Le fonds stratégique forêt bois
- Le fonds chaleur (un Appel à Manifestation d'Intérêt vient d'être lancé par l'ADEME)
- Le fonds bois 2 (pour l'aide à l'investissement industriel dans la 1^{ère} et la 2^{ème} transformation)

COP21

Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

La France s'apprête à accueillir la manifestation internationale organisée par l'ONU. Elle se déroulera à Paris pendant la première quinzaine de décembre. Les forestiers entendent être présents et actifs au cours de cette manifestation et vous serez invités à y participer d'une manière ou d'une autre.

FORÊT SPHÈRE

Un sylviculteur de 50 ans est un jeune sylviculteur. Devenir un sylviculteur engagé demande un long temps d'apprentissage. « Forêt Sphère » a été créée dans le but de mobiliser les jeunes autour de la forêt. Parlez-en autour de vous pour créer l'équivalent en région et contactez foretsphere@gmail.com.

BUSINESS ANGELS

Après 5 ans d'existence, 300 Business Angels ont investi plus de 4 millions d'euros dans 15 entreprises, pour un montant total de levées de fonds supérieure à 10 millions d'euros.

Si vous êtes intéressés vous pouvez visiter le site www.forinvest-ba.fr ou contacter contact@forinvest-ba.fr.

SYLVASSUR

Après 2 ans d'existence, SYLVASSUR couvre 50 000 hectares pour 80 millions de garanties. La moyenne des contrats souscrits couvre une quarantaine d'ha pour un capital de l'ordre de 5 000 € moyennant des primes de l'ordre de 700 € par an.

LE COMPTE D'INVESTISSEMENT FORESTIER ET D'ASSURANCE (CIFA)

Le Compte d'Investissement Forestier et d'Assurance (CIFA) est un dispositif prévu par la loi de finances rectificative de 2013. Il peut être ouvert auprès du Crédit Agricole.

Nicolas Polliot
Président de la section
Haute-Saône et Territoire de Belfort
Administrateur de la Fédération nationale

Règlementation

LE TRAITEMENT DES GRUMES ...

... DU BON USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Avec la douceur printanière, le risque de piqûre pour les grumes et billons de sapin ou d'épicéa stockées sur place de dépôt va apparaître... c'est l'occasion de faire quelques rappels sur le traitement des bois et les règles à mettre en œuvre.

LA PIQÛRE, C'EST QUOI ?

Derrière ce terme générique se trouve un insecte, le scolyte liseré. Pendant son cycle de reproduction, il creuse des galeries dans le bois (jusqu'à 10 cm) qui sont ensuite rapidement envahies par des champignons responsables de la dépréciation du bois. Les attaques sont limitées à la période d'essaimage du scolyte, soit environ 2 mois entre mi-mars et mi-juin selon les conditions météorologiques. Durant cette période, des traitements préventifs et curatifs sont possibles sur place de dépôt. Ces interventions raisonnées se font dans un cadre réglementaire strict et selon des modalités techniques précises pour obtenir une bonne efficacité tout en limitant au maximum les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Ces traitements sont réalisés par pulvérisation d'un des produits phytopharmaceutiques autorisés pour l'usage « Forêt-Traitement des bois abattus ». Actuellement, il existe 2 substances actives homologuées, la cyperméthrine et la lambda-cyhalothrine, déclinées sur 3 spécialités commerciales (Forester, Profore et Karaté Forêt).

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Les entreprises qui vendent ces produits, qui conseillent sur leurs utilisations ou qui les appliquent en prestation de services, doivent obtenir un agrément de l'administration en charge de la forêt (DRAAF). Pour cela, elles doivent obtenir une certification, posséder un contrat avec un organisme certificateur agréé et avoir une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les activités soumises à agrément. Des audits de contrôle et de certification sont alors régulièrement réalisés. Un

suivi des achats et des stocks de produits phytosanitaires est à assurer. Les personnels de ces entreprises doivent également obtenir le certificat individuel, dit « Certiphyto », correspondant à leur activité.

Les propriétaires forestiers et les exploitants qui traitent leur propre bois devront également avoir leur « Certiphyto » à partir du 26 novembre 2015. D'ici là, pour acheter les produits, ils doivent justifier de leur qualité de professionnel par la fourniture d'un numéro SIREN avec une activité sylviculture (code NAF : A02.1) ou en produisant une référence à un document de gestion durable défini dans le Code Forestier.

QUELLES SONT LES PRATIQUES RÉGLEMENTAIRES ?

Toutes ces dispositions ont pour objectif la réduction et l'amélioration de l'utilisation des produits phytosanitaires. Parmi les recommandations communes, rappelons les principales :

- Respecter les doses indiquées dans les fiches techniques des produits, voire les réduire. En effet, l'expérience de certains montre qu'il est possible de traiter efficacement avec des doses moindres. Signaler les piles de bois traitées car le produit a un « délai de rentrée » de 48 h : pendant cette durée, personne ne doit accéder aux lieux où a été appliqué le produit.
- Respecter les ZNT (Zones Non Traitées) par rapport à un point d'eau : fixée à 5 m sur les fiches techniques des produits, la distance minimale d'application est portée à 6 m dans le cadre de la certification PEFC et à 10 m par le règlement national d'exploitation de l'ONF.
- Vérifier que le bois à traiter n'est pas situé dans un périmètre rapproché de protection de captage d'eau potable, où les traitements sont interdits.
- Connaître les volumes à traiter pour bien déterminer le volume de bouillie à préparer et ainsi ne pas avoir d'exédents à gérer comme déchets.

- Ne pas traiter en cas de fort ensoleillement, de chaleur ou de vent. La réglementation interdit tout traitement avec un vent supérieur à 19 Km/h.
- Vérifier le bon fonctionnement du matériel et faire son étalonnage.
- Eliminer les emballages vides par les services de collecte spécifique et les eaux de rinçage et de lavage du matériel de traitement selon les règles en vigueur.

QUELLES TECHNIQUES ALTERNATIVES ENVISAGER ?

La première alternative consiste à réduire le recours à ces traitements et pour cela, à limiter au maximum les volumes de bois stockés sur place de dépôt en période sensible soit en les évacuant directement vers les parcs à grumes des scieries et industries du bois, soit en décalant lorsque cela est possible les exploitations.

Le stockage sous arrosage, pour les scieries qui ont conservé leurs aires, peut être une alternative mais les coûts sont toutefois plus importants. Enfin, de nouvelles techniques méritent d'être étudiées, telles que l'utilisation de filets imprégnés qui se pratique en Suisse, mais les produits actuellement utilisés ne sont pas homologués en France.

Les volumes de bois traités sur place de dépôt représentent une très faible proportion du volume total exploité. Bien que l'impact de ces traitements sur le milieu naturel soit limité, les forestiers ne doivent toutefois pas sous-estimer les conséquences de l'utilisation de ces produits. Les problèmes de pollution de nos rivières karstiques sont multifactoriels et relèvent d'une responsabilité collective. Il est donc important que chaque acteur de la filière s'approprie et mette en œuvre ces bonnes pratiques. Elles contribuent à la crédibilité de la gestion durable des forêts que nous revendiquons.

Comité d'Orientation Forêt Bois/DRAAF

La page des départements

Haute-Saône Doubs Jura

Territoire de Belfort

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION JURA

11 avril 2015, CHAMPAGNOLE

La salle de réunion au Bois Gourmand était comble : 120 adhérents et des personnalités ont honoré le syndicat de leur présence attentive et constructive.

La section jurassienne poursuit sa progression tant sur le nombre d'adhérents (745) que sur la surface (23 000 ha).

Luc DENIS, correspondant du Département Santé des Forêts est intervenu sur la maladie des frênes ou chalarose, Pascal MOYSE Président des ETF a parlé sécurité.

Laurine OLLIVIER, Adefor, a présenté l'expérience menée sur le territoire d'ARCADE, regroupant 6 communes dans lesquelles les propriétaires forestiers se regroupent au sein d'une FRUITIERE afin de réaliser coupes et travaux.

Michel LIEGEON pour la fédération des chasseurs du Jura a affirmé : « on ne veut pas de dégâts forestiers ». Cela pose un « problème économique » pour les associations de chasse qui n'ont pas les moyens d'assumer les indemnités. Il a également déclaré qu'il voulait « une carte avec zonages en trois couleurs » selon les dégâts de cervidés.



Photos Eliane PLAISANCE

Toutes les personnalités présentes ont insisté sur la qualité de cette assemblée et celle des thématiques abordées,

Dominique CHALUMEAUX, Président de la chambre d'agriculture du Jura, souhaite développer le partenariat Chambre/forêt privée, Marie Christine DALLOZ, députée, défend l'utilisation du bois de chauffage et un taux de TVA unique et cohérent sur tous les produits bois, soulignant la nécessité de travailler sur le concept FRUITIERE. Le sénateur Gérard BAILLY a rythmé ses propos sur le thème du « bois qui avance » dans de nombreux domaines mais a aussi déploré le manque de régénération ainsi que les incohérences « écologiques » qui veulent des bois morts sur pied, véritable menace en terme de sécurité.

Eliane PLAISANCE
Administrateur section Jura

VISITE DE LUC BOUVAREL

Lors du dernier conseil d'administration le 13 avril, le syndicat avait convié Luc BOUVAREL, Directeur Général de la Fédération des forestiers privés de France. Deuxième visite en Franche-Comté pour Luc BOUVAREL, l'occasion pour lui de présenter le conseil d'administration de la Fédération autour de son nouveau Président Antoine d'AMECOURT.

Etait également présente Victoire RENEAUME du cabinet Ohwood, chargée de la communication de la Fédération et en particulier de la promotion du nouveau

logo rassembleur FRANSYLVA appelé à se substituer à Forêt Privée Française.

Votre syndicat envisage de se rallier à ce nouvel étendard de la forêt privée. Pourquoi ce nouveau logo et cette nouvelle dénomination ?



Le but essentiel est de porter haut et fort les valeurs de la forêt privée dans son ensemble auprès du grand public avec cette nouvelle marque.



Photo Patrick MICHEL

Celle-ci devrait se substituer à l'ancienne formule de la Forêt Privée Française et apporter une touche plus moderne. Le logo inclura l'identification « Forestiers privés de Franche Comté ».

Votre syndicat envisage également de renouveler la présentation de son bulletin de liaison en adaptant le style graphique de la revue « Forêt de France » pour renforcer l'unité visuelle dans cet élan fédérateur.

Patrick MICHEL, CIA25-90

Le cahier technique

DU CRPF FRANCHE-COMTÉ

Le frêne, Sécurité et abattage

PREALABLE

Tout arbre présentant un risque doit être abattu par un professionnel.

Observer soigneusement l'environnement : lignes électriques et téléphoniques, clôtures par exemple ainsi que l'arbre lui-même en portant une attention particulière aux branches sèches.

Nettoyer soigneusement le terrain autour de l'arbre et dans la direction de fuite en cas de problème ou pour s'écarter lorsque l'arbre commence à tomber.

Pour les arbres de lisières et de haie en particulier, bien observer la base du tronc pour y détecter d'éventuels restes de clôtures métalliques



Photo PFANNER



Photo Ludovic NENING

LES EQUIPEMENTS DE SECURITE

Le pantalon, la veste, les chaussures, les gants et le casque de sécurité sont en bon état et portés quelle que soit la météo.

Certaines compagnies d'assurances participent financièrement à l'achat de ces équipements. Renseignez vous auprès de votre assurance personnelle !

LA TRONCONNEUSE

Elle doit être en bon état de fonctionnement. L'affûtage doit être parfait avec suffisamment de carburant pour ne pas tomber en panne sèche en cours d'abattage, le frein de chaîne est fonctionnel.

La baisse des rabots provoque des rebonds dangereux.

Le frêne, Sécurité et abattage

(SUITE)

L'ENTAILLE

Le fond de l'entaille doit être perpendiculaire à la direction de chute prévue. L'entaille est très ouverte (45° au moins), sa profondeur doit représenter au moins le 1/3 de la section de l'arbre.

Pour plus de sécurité, le cœur de l'arbre est percé avec le nez du plateau (risque de rebond important).

Autre possibilité : serrer la base du fût avec une chaîne solide tendue par des coins.

Attention à ne pas serrer la machine surtout avec un arbre penché.

LE TRAIT DE SCIE

Ne jamais se positionner sur l'arrière de l'arbre pour scier.

En travaillant sur le côté, vous pourrez vous déplacer



Photo Christian BULLE



Photo Christian BULLE

LES RISQUES

Attaqué par Chalara, des branches peuvent être fragilisées. C'est un risque important qui ne fait que s'accroître avec le temps.

Lors de la réalisation du trait de scie attention à rester sur le côté de l'arbre et jamais à l'opposé de l'entaille.

Quelque soit le diamètre de l'arbre le risque d'éclatement du fût est très important si toutes les précautions ne sont pas respectées. On peut fort bien se faire tuer par un arbre de 15 cm de diamètre abattu sans précaution.

*Christian BULLE
Président de la section Jura
Avec la participation de Pascal Moyse Président des ETF*

Hymenoscyphus fraxineus Chalara fraxinea La chalarose

DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ DES FORÊTS
SITUATION DE CHALARA FRAXINEA
EN FRANCE
AU 31 DÉCEMBRE 2014
PAR QUADRATS DE 16 KM SUR 16 KM

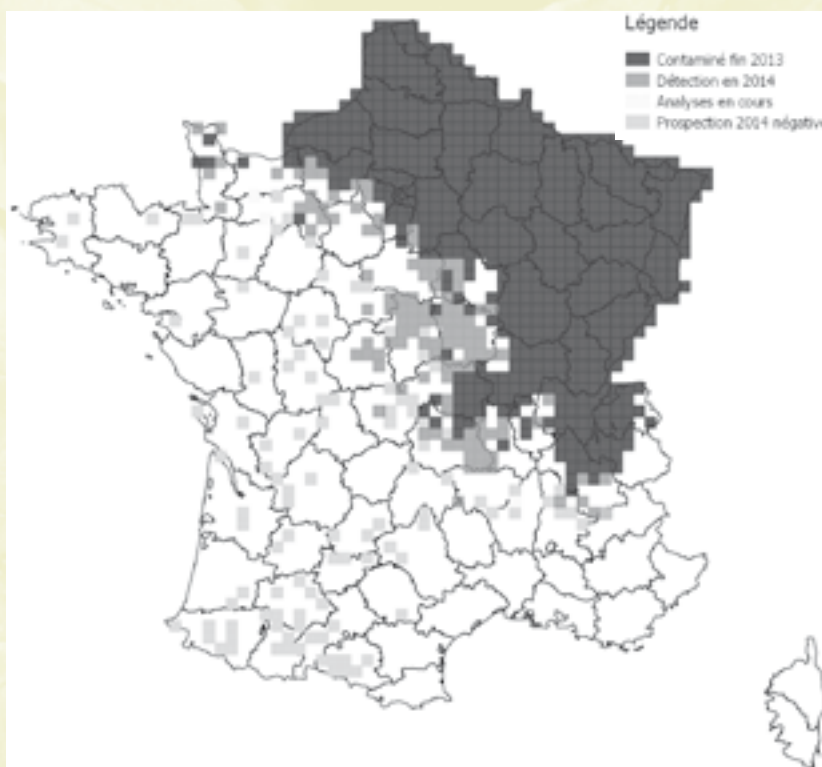
Position systématique :

Champignon – Ascomycète - Helotiace

Hôtes habituels : frênes

Localisation sur l'hôte :

Rameaux, feuilles, collets



BIOLOGIE (HYPOTHÉTIQUE)

Chalara fraxinea est le nom donné à la forme asexuée du champignon. Hymenoscyphus fraxineus est le nom donné à la forme sexuée depuis 2013.

DANS LE HOUPPIER

Les ascospores pourraient germer soit sur les feuilles et se transmettre des feuilles aux pousses, soit directement, mais probablement rarement, sur des blessures de rameaux. Dans les deux cas, le pathogène se propagerait ensuite dans les rameaux via la moelle et les vaisseaux. Les observations in situ suggèrent que seule une faible proportion d'infections foliaires aboutirait à des infections de rameaux car dans la majorité des cas, les feuilles tombent avant qu'Hymenoscyphus fraxineus n'atteigne les tissus de ces derniers.

AU NIVEAU DU COLLET

Une contamination directe du bois serait faite par les ascospores via les lenticelles. Cette hypothèse est cohérente avec la forte fréquence d'apothécies d'H. fraxineus sur les rachis des feuilles de frêne, dans la litière, au pied d'arbres adultes, mais aussi avec la présence d'H. fraxineus dans les seules zones nécrosées et non dans le bois sain sous-jacent.

H. fraxineus est incapable de se propager dans l'ensemble de l'arbre mais seulement sur quelques centimètres dans les vaisseaux de très jeunes tiges (pousses, semis). Il peut être présent sur toutes les parties de l'arbre mais uniquement au niveau des nécroses et des pourritures. Le champignon n'a encore jamais été détecté dans le bois sain (aubier ou bois de cœur).

SYMPTÔMES ET ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

DANS LE HOUPPIER

Les arbres atteints présentent des flétrissements et/ou des nécroses du feuillage, des mortalités de rameaux, des nécroses corticales et des faciès chancreux, associés à une coloration grise du bois sous-jacent. Les flétrissements des pousses s'observent au début de l'infection. Le déficit foliaire et les mortalités de pousses, rameaux et branches qui apparaissent rapidement sont en corrélation étroite avec la fréquence de nécroses sur les rameaux.

Tous les âges sont touchés. Les premiers symptômes s'observent facilement sur les jeunes sujets (semis, rejets, jeunes tiges...) et parallèlement, des mortalités de pousses et de fines branches se multiplient dans les houppiers des arbres adultes.

AU NIVEAU DES NÉCROSES AU COLLET

Certains frênes touchés par la chalarose ont des nécroses au collet. Elles peuvent être localement très importantes, sans que des symptômes soient forcément visibles dans les houppiers. Ces nécroses sont par la suite souvent envahies par l'armillaire.



Photo CRPF de Franche-Comté



Photo CRPF de Franche-Comté

DÉGÂTS

Les jeunes tiges :

en zone contaminée, les jeunes tiges (semis ou plants de hauteur < à 2 m) meurent rapidement.

Les arbres adultes ou sub-adultes :

lente évolution de la maladie dans les peuplements : pas de dégradation rapide de l'état sanitaire des arbres dans un peuplement,

Diversité dans l'apparition des symptômes de la maladie au sein d'un même peuplement :

l'aspect de certains frênes se détériore, d'autres montrent peu de symptômes et/ou se dégradent peu. Une amélioration de l'état sanitaire de certains arbres a même été évoquée, en liaison probablement avec l'apparition de gourmands et des petites branches et rameaux morts qui tombent, reconstituant un houppier qui paraît moins atteint, surtout en fin d'été.

Les nécroses au collet sont les principaux facteurs de dégradation de l'état sanitaire des arbres touchés. L'état sanitaire des arbres nécrosés au collet se dégrade rapidement avec la progression de la nécrose autour du collet.

*le pôle interrégional
de la santé des forêts du Nord-Est*

POUR JOINDRE LES CORRESPONDANTS-OBSERVATEURS DE FRANCHE-COMTÉ EN ACTIVITÉ EN 2015

Doubs	Sabine Lefevre	s.lefevre.cda-25@agridoubs.com
	Chambre d'agriculture	Tél. 03.81.65.52.58
	Bernard Fery	bernard.fery@doubs.gouv.fr
Jura	DDT	Tél. 03.81.65.69.27
	Luc Denis	luc.denis@crpf.fr
	CRPF	Tél. 03.84.35.14.27
Haute-Saône	Julien Da Rocha	julien-da-rocha@jura.gouv.fr
	DDT	Tél. 03.84.86.80.81
	Patrick Adami	patrick.adami@crpf.fr
	CRPF	Tél. 03.84.64.90.76
	Christian Jobard	christian.jobard@haute-saone.gouv.fr
	DDT	Tél. 03.63.37.92.41

L'actualité économique

ÉCONOMIE ET MARCHÉ DES BOIS

MARCHÉ STABLE EN CE DÉBUT D'ANNÉE

La fin de l'année 2014 s'est soldée par une certaine tension sur les prix faisant craindre un revirement du marché en 2015. Ce début d'année et les premières ventes de bois confirment plutôt une bonne tenue des cours.

La baisse de l'euro face au dollar et au yuan, le pétrole en chute constituent des facteurs favorables mais ne sauraient pour autant faire oublier 7 années de crise que les entreprises ont traversé avec plus ou moins de peine.

Le cri d'alarme lancé par le collectif des scieurs dans un premier temps puis relayé par la Fédération Nationale du Bois (FNB) auprès des pouvoirs publics ciblait en priorité le manque de matière et l'export de bois ronds. La faible capacité d'investissement des entreprises, moins avouée, pénalise tout autant une filière confrontée à la concurrence européenne et mondiale.

Des mesures toutefois se mettent en place, loi d'avenir, comité stratégique de filière, intégration de la filière dans les 34 projets de la nouvelle France

industrielle. Le Fonds stratégique de la filière forêt bois semble le plus attendu mais son montant est jugé peu compatible avec les besoins réels de la profession, ce qui a amené la FNB à refuser de signer le contrat proposé.

Le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) qui vient de publier une synthèse des rapports sur la forêt (250 sur le thème de la forêt et du bois rédigés depuis 1984) estime que la dotation prévue en 2016 de 40 millions est insuffisante et devrait être portée à 150 millions.

150 millions pour une filière de 450 000 emplois, porteuse d'avenir ce n'est pourtant pas cher payé en comparaison des 2.5 milliards demandés par les syndicats pour renflouer AREVA et ses 40 000 salariés !

Les résultats des dernières ventes tant feuillues que résineuses en Franche Comté traduisent un besoin de bois et des cours relativement satisfaisants.

L'effet Franc Suisse a peut-être permis pour les résineux d'éviter la baisse sentie dans les régions voisines.



Photo Patrick MICHEL

Vente ONF
de Froideconches
13 février 2015

Bois façonnés bord de route	
Chêne	de 84 à 578 €/m ³
Hêtre	de 56 à 85 €/m ³
Frêne	de 89 à 126 €/m ³
Alisier	de 135 à 281 €/m ³
Feuillus 2 m	de 6 à 12 €/stère à la mesure

Vente ONF
de Champagnole
15 avril 2015

Sapin	
Bois en bloc et sur pied	
de 1 à 2 m ³	de 45 à 66 €/m ³
de 2 à 3 m ³	de 55 à 68 €/m ³
> 3 m ³	de 50 à 68 €/m ³
Bois sur pied à la mesure	
<1 m ³ billons	de 49 à 63 €
Billons 2 m	de 13 à 20 €/MAP

Patrick MICHEL - CIA25-90

l'actualité forestière

RENCONTRE DU COFB AVEC M. LE PRÉFET DE RÉGION LE 3 AVRIL 2015

Après une rencontre en octobre 2013 avec l'ensemble des partenaires de la filière bois, M. le Préfet a souhaité rencontrer les acteurs de l'amont forestier pour une journée technique en forêt. Le Comité d'Orientation Forêt Bois a organisé cette rencontre en forêt privée à Burgille.

Le choix des thèmes abordés avait pour ambition d'apporter des réponses aux problématiques principales de l'amont et de les illustrer avec des réalisations représentatives.

- Bois énergie et complémentarité des usages
- Réponses apportées aux difficultés d'approvisionnement de la filière, les contrats.
- Mobilisation du bois, principalement feuillus.
- Equilibre sylvo-cynégétique.
- Animation dans la forêt privée morcelée.
- Contrats pluriannuels de prestation avec les ETF
- Le traitement des grumes en forêt.
- Gestion multifonctionnelle à travers la certification PEFC.

M. le Préfet était accompagné de M. le directeur de la DRAAF. Ils furent à notre écoute, soucieux de comprendre la spécificité de la gestion forestière en Franche-Comté.

Dans ses conclusions M. le Préfet se dit convaincu de la qualité de nos engagements dans l'amont de la filière, de l'importance de l'économie de la forêt dans nos territoires. Il se félicita également de nos actions communes forêt privée/ forêt publique.

Il insista sur la sécurisation des approvisionnements de nos scieries en privilégiant la conclusion de contrats « les produits de la forêt ne doivent pas faire l'objet de spéculation, ce ne sont pas des marchés spots. Une logique de gestion patrimoniale se fait sur la durée, elle sécurise l'investissement dans toute la filière, première transformation et travaux forestiers »

Il salua également le fort taux de certification PEFC, tant public que privé « c'est un investissement collectif, preuve de gestion durable et de la qualité de nos produits dans un marché mondialisé ».

M. le Préfet termina en nous demandant de voir dans le rapprochement avec la Bourgogne « non un risque de déséquilibre du fait des différences de nos forêts, mais un ajout des compétences ».

Tous les partenaires du COFB ont apprécié l'attention portée par M. le Préfet à l'amont de la filière en nous consacrant toute une journée.

Jean-François JORIOT

Président de Forestiers Privés de Franche-comté

ACTU DU CETEF

Calendrier des formations 2015

La première réunion de l'année a eu lieu le 17 avril dernier et a permis aux participants d'aborder la question du bois dans la construction avec la visite très instructive de l'entreprise Charmossature à Etalans (fabricant de maisons à ossature bois), le témoignage d'un exploitant agricole qui a choisi de construire un bâtiment bois et l'utilisation du « Sylvatest », appareil de mesure de la résistance mécanique des bois.

Le programme des réunions à venir

Date	Thème	Lieu
29 mai	Alternatives aux produits phytosanitaires et travail du sol avant plantation : utilisation d'outils montés sur mini-pelle pour réduire la concurrence, faciliter l'installation du pant et favoriser sa croissance, limiter les dégagements ...	Secteur de Frétingney (70)
19 juin	Chalara Fraxinea : évolution, réflexion sur les solutions à proposer	secteur Rougemont ou vallée de la Saône
18 septembre	la gestion des petites parcelles : enjeux, contraintes, actions concertées et regroupement	secteur Haut-Doubs
16 octobre	Sylviculture des peuplements irréguliers feuillus selon différentes contraintes historiques, topographiques, dynamique naturelle, ...	secteur Bouclans, Magny-Chatelard

Contact : Sylvie BOVET

Tél : 03 81 51 98 02 - Email : sylvie.bovet@crpf.fr

Sabine LEFEVRE, CIA25-90

La page des Assurances



Ça n'arrive pas qu'aux autres !!!

Nous mettons souvent en garde les propriétaires forestiers sur les risques encourus en cas de dommages causés à des tiers par la chute « accidentelle » d'arbres, et trop souvent encore, la réponse est « *ça n'arrive pas souvent, je ne risque rien* ».

Au regard du nombre d'adhérents, il est vrai que le nombre de sinistres est peu important mais ils peuvent être conséquents. Ainsi, sur le territoire de Belfort, nous traitons actuellement 4 sinistres qui se sont produits fin 2014, suite à de fortes chutes de neige lourde et de coups de vents importants : 2 sinistres concernent des chutes d'arbres en zones habitées qui ont abîmé des clôtures, des dépendances, des aménagements extérieurs à proximité des habitations.

Le 3^{ème} sinistre a provoqué des dommages sur une ligne EDF de 20 000 V. Enfin, pour le 4^{ème} sinistre, 2 arbres sont tombés sur une voiture en circulation. Le chauffeur était seul et miraculeusement n'a été blessé que légèrement. Les expertises de ces différents sinistres ont été réalisées, nous sommes dans l'attente des montants d'indemnisations.

Dans les 4 cas, il s'agissait de forêts gérées, dotées d'un plan simple de gestion et suivies régulièrement par un gestionnaire. Le risque 0 n'existe pas et ces exemples sont une fois encore une belle illustration de la nécessité d'être assuré !

Sabine LEFEVRE, CIA25-90

Informations Générales

Savez-vous que le contrat RESPONSABILITE CIVILE CHEF DE FAMILLE de votre Multirisque Habitation ne vous couvre pas systématiquement en votre qualité de Propriétaire Forestier ?

Et pourtant tout dommage causé à un tiers vous oblige à réparation.

Le syndicat FORESTIERS PRIVES DE FRANCHE-COMTE a souscrit pour ses adhérents un contrat de groupe prenant en charge cette garantie RESPONSABILITE CIVILE⁽¹⁾. La cotisation annuelle au syndicat inclut le coût de cette assurance.

Il n'est pas nécessaire d'avoir ... 300 ha pour faire l'objet d'une réclamation ! En outre, même sans faute directe de votre part, votre seule qualité de propriétaire forestier suffit pour être l'objet d'une mise en cause.



Le syndicat Forestiers Privés de Franche-Comté a conclu sur un même contrat, non seulement cette garantie Responsabilité Civile, mais également Défense et Recours.

Que vous ayez ... 1 ha, ou moins, ou plus, venez donc nous rejoindre en remplissant le bulletin au verso.

À travers les articles que nous vous présentons dans tous les numéros de cette revue, nous tentons de vous convaincre de la nécessité, pour nous tous, de représenter une force cohérente, susceptible d'être mieux prise en considération par tous les décideurs (nationaux et locaux).

(1) aux clauses et conditions du contrat souscrit par «Forestiers Privés de Franche-Comté»

Assemblée Générale Régionale*
en présence de
M. Antoine D'AMÉCOURT
Président de « FRANSYLVA
Forestiers Privés de France »
le 12 Juin 2015 - ARC LES GRAY (70)

*Inscription obligatoire



L'adhésion massive aux Syndicats des propriétaires producteurs forestiers permet à notre Fédération nationale «Forestiers Privés de France» de peser plus efficacement sur les débats et les enjeux nationaux.

L'adhésion au syndicat vous fait bénéficier d'informations fiscales et juridiques. Des conseils personnalisés vous sont donnés, soit localement, soit en faisant appel au service juridique très performant de la Fédération nationale à Paris.

Si vous voulez que les Pouvoirs publics et les décideurs nous écoutent...

Si vous voulez garder votre liberté de propriétaire...

**Venez nous rejoindre massivement.
C'est ainsi que nous serons forts !**

Merci de retourner ce papillon à :
Forestiers Privés de Franche-Comté -
20, rue F.-Villon - 25041 Besançon cedex
qui transmettra votre demande.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Souhaite adhérer au Syndicat des propriétaires forestiers du département du (*):

Doubs - Jura - Hte-Saône & T. de Belfort

(*) Rayer la (les) mention(s) inutile(s)



Contacts Utiles

FORESTIERS PRIVÉS DE FRANCHE-COMTÉ

Président : Jean-François JORIOT

Maison de la Forêt et du Bois - 20, rue F.-Villon - 25041 Besançon cedex

Contact : Fabienne BLANC

Tél. 03 81 51 89 24 - Fax : 03 81 51 98 10

E-mail : forestiersprivesdefranche-comte@foretpriveefrancaise.com

SECTION DU DOUBS

Président : Jean-François JORIOT

Groupe rural - 130 bis rue de Belfort - BP 939 - 25021 Besançon cedex

Correspondants : Sabine LEFEVRE, Patrick MICHEL,

Tél. 03 81 65 52 58 ou 32, fax 03 81 65 52 78

Contact : Delphine DUPONT, tél : 03 81 65 52 76

E-mails : syndicat-25@foretpriveefrancaise.com

SECTION DU JURA

Président : Christian BULLE

Maison des Agriculteurs, 455 rue du Cel-de-Casteljau

BP417, 39016 LONS-LE-SAUNIER cedex.

Correspondant : Didier CHOPARD,

Tél. 03 84 35 14 27, fax 03 84 35 14 26.

Contact : Céline URBAIN, tél : 03 84 35 14 27

E-mail : syndicat-39@foretpriveefrancaise.com

SECTION DE HAUTE-SAÔNE ET TERRITOIRE DE BELFORT

Président : Nicolas POLLIOT

Maison de la Forêt et du Bois - 20, rue F.-Villon - 25041 Besançon cedex

Contact : Fabienne BLANC

Tél. 03 81 51 89 24 - Fax : 03 81 51 98 10

E-mail : syndicat-70@foretpriveefrancaise.com

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

Présidente : Elisabeth VIELLARD - Directeur : François JANEX

Contact : Fabienne BLANC

Maison de la Forêt et du Bois - 20 rue François Villon

25041 Besançon-Cedex - tél : 03 81 51 98 00

franche-comte@crpf.fr

site internet de la forêt privée :

www.foretpriveefrancaise.com/franche-comte

La Forêt Privée Comtoise

Éditeur : Forestiers Privés de Franche-Comté - Association Loi 1901 - Maison de la Forêt et du Bois -
20 rue François Villon - 25041 Besançon-Cedex. Directeur de Publication : Jean-François JORIOT

- Comité de rédaction : Christian BULLE, Eliane PLAISANCE, Nicolas POLLIOT, Sabine LEFEVRE,
Patrick MICHEL, François JANEX, Elisabeth VIELLARD CRPF. Secrétaire de rédaction : Fabienne
BLANC. Abonnement gratuit. Tirage : 7 000 exemplaires. Parution quadrimestrielle. Impression :

SIMONGRAPHIC 25290 Ornans . N°55 Mai 2015.

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Que pensez-vous de Forêt Privée Comtoise ?

Ce journal est notre outil de communication et nous souhaitons qu'il réponde au mieux à vos besoins d'informations. C'est l'objet de ce questionnaire, qui nous permettra d'évaluer les améliorations à prévoir ... Nous vous remercions par avance de consacrer quelques instants pour y répondre.

Quel type d'information recherchez-vous dans le journal ? (merci de numéroté de 1 à 6 en cas de réponses multiples)

- Actualité régionale/départementale (dossiers suivis par le syndicat, créations d'ASA,)
- Informations économiques
- Informations juridiques, fiscales
- Informations techniques (sylviculture, santé des forêts, ...)
- Informations sur la politique forestière nationale et locale
- Informations sur les assurances

Quelles informations sont, selon vous, insuffisantes et quelles autres informations aimeriez-vous trouver ?

Avez-vous des remarques sur la forme du journal ? (nombres de pages, clarté de la mise en page)

Nous envisageons d'instaurer une rubrique « Courrier des Lecteurs », pour partager des expériences, exposer des opinions : qu'en pensez-vous ?

- Je trouve cela intéressant - pas intéressant
- Je serai prêt à contribuer : oui/non

À retourner à :

FPFC - Maison de la Forêt et du Bois -

20 rue François Villon - 25041 BESANCON CEDEX

ou par mail : fabienne.blanc@crpf.fr